

**Désignation**

LA FABRIQUE JASPIR est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation artistique et technique, l'administration et la production du spectacle. Son siège social est fixé 178 impasse du Pré de la Barre 38440 Saint Jean de Bournay. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de La Fabrique Jaspir ;
- Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre La Fabrique Jaspir et le Client ;
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

**1. Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par La Fabrique Jaspir pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à La Fabrique Jaspir si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

**2. Documents contractuels**

Le contrat de formation professionnelle précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix. Tout contrat de formation professionnelle sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

**3. Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes charges comprises (association non assujettie à la TVA). Le règlement du prix de la formation est à effectuer à la fin de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre de La Fabrique Jaspir. La Fabrique Jaspir se réserve le droit de demander un acompte de 50% à la signature du devis. Cet acompte ne sera pas restitué en cas d'abandon ou d'annulation du stagiaire dans un délai de 7 jours ou moins avant le début de la formation. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. La Fabrique Jaspir aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à La Fabrique Jaspir. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

**4. Règlement par un financeur et Opérateur de Compétences**

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par le financeur ou l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement à La Fabrique Jaspir lors de la commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par le financeur qu'il aura désigné.

Si le financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reste à charge sera facturé au Client. En cas de non-paiement par le financeur, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

**5. Annulation, absence ou abandon de formation**

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par La Fabrique Jaspir. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un financeur. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à La Fabrique Jaspir. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client sans motif impérieux et sans présentation de justificatifs\*, La Fabrique Jaspir se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ou durant la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.
- si l'annulation / l'abandon intervient pendant la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation (ou calculé au prorata si motif impérieux\*)

\*Exemples : maladie (avec certificat médical), décès d'un parent proche (avec avis de décès) ou refus de prise en charge (notification de refus)

**6. Report / annulation d'une formation par La Fabrique Jaspir**

La Fabrique Jaspir se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

**7. Horaires et accueil**

Le lieu, la durée et les horaires de la formation sont spécifiés dans le contrat de formation et/ou la convocation.

**8. Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

**9. Dématérialisation des supports**

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

**10. Refus de former**

La Fabrique Jaspir se réserve le droit, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, de refuser d'honorer le Contrat de formation en cas de non-respect du règlement

intérieur par le Client ou en cas d'entrave au bon déroulement de la formation, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

**11. Obligations, Responsabilité et Force majeure**

La Fabrique Jaspir s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, La Fabrique Jaspir n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, La Fabrique Jaspir sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de La Fabrique Jaspir, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation. La Fabrique Jaspir ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à La Fabrique Jaspir, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La Fabrique Jaspir.

**12. Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- respecter la propriété intellectuelle tel que décrit à l'article 14 ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations ;
- respecter le règlement intérieur de La Fabrique Jaspir.

**13. Propriété intellectuelle**

L'ensemble des programmes de formation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par La Fabrique Jaspir pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès La Fabrique Jaspir.

**14. Confidentialité et communication**

La Fabrique Jaspir, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment les éléments figurant dans la proposition transmise par La Fabrique Jaspir au Client. La Fabrique Jaspir s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les financeurs, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client autorise La Fabrique Jaspir à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

**15. Protection et accès aux informations à caractère personnel**

La Fabrique Jaspir s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : La Fabrique Jaspir, 178 impasse du Pré de la Barre 38440 Saint Jean de Bournay.

En particulier, La Fabrique Jaspir conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

**16. Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et La Fabrique Jaspir à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Grenoble seront seuls compétents pour régler le litige.